

■ COUSANCE

« On veut mettre la chapelle en avant et y consacrer du budget »

La chapelle Notre-Dame du Chêne mobilise l'attention du conseil municipal à la suite d'un événement naturel malheureux traité en urgence. L'aménagement du site est en projet pour l'année 2021.

Partout, dans nos forêts, de vastes taches d'arbres morts sont le résultat des ravages dus aux attaques virulentes de scolytes sur les épicéas. La commune de Cousance n'a pas été épargnée. Une campagne d'abattage, motivée par un arrêté préfectoral, de dizaines d'arbres malades des terrains privés ou publics, a été menée début 2020.

Un paysage bouleversé

Entre le 4 et le 8 février 2020, les épicéas malades présents dans le secteur de la chapelle Notre-Dame du Chêne ou autre nom, chapelle Notre-Dame du bois brûlé, ont été abattus à leur tour. Isolée dans la végétation avant, elle s'est totalement trouvée exposée à la vue. Une situation difficilement acceptable pour plusieurs personnes. Leur émotion ressentie à la suite du choc visuel a rapidement été

exprimée, parfois avec vigueur, auprès du maire de Cousance, Christian Bretin.

La chapelle daterait de 1867

Lieu légendaire, spirituel, de mémoire, patrimonial et pittoresque, ou de balade et repos, ce sanctuaire fait l'objet de dévotion. Selon Aurélia Bully, une statuette de la Vierge Marie d'environ 20 cm de hauteur, bénie par le Pape vers 1774, aurait été placée dans le creux d'un chêne présent sur le site. Avalée, elle aurait été retrouvée lors de l'abattage du chêne devenu malade. La chapelle aurait alors vu le jour. « Notre-Dame du Chêne », inventaire des sanctuaires et lieux de pèlerinage chrétiens en France, est la source historique.

La municipalité de Cousance a entendu les réactions. Christian Bretin, entouré de personnes de

bon conseil selon lui, est motivé pour un projet d'aménagement : « On veut mettre la chapelle en avant, on va s'en occuper, en y consacrant du budget. C'est un projet 2021 que nous avons pris à bras-le-corps ».

Un appel public avec annonce légale sera émis. Des demandes de subventions sont réalisées. La dotation de l'État destinée aux territoires ruraux (DETR) est déjà acquise. La Fondation du patrimoine et la Communauté de communes Porte du Jura devraient être également sollicitées.

Le nouvel aménagement du site, en organisant le stationnement des véhicules, en améliorant son accès et son confort, tout en mettant en avant le site, devrait apaiser les esprits.

De notre correspondant
Jean-Michel
Hugues Dit Ciles



La chapelle a eu son paysage bouleversé suite à l'abattage des arbres.